



## "Les réserves des régimes de retraite, quel casse-tête"



Les problèmes sont maintenant bien connus. L'allongement de l'espérance de vie combiné à la «bulle» démographique des générations du baby-boom arrivées à l'âge de la retraite déséquilibre le système de retraite français. Les reparamétrages opérés (désindexations par rapport aux salaires, aux prix, augmentations successives des durées minimales d'activité et/ou des âges de la retraite) se sont multipliés afin de colmater tant bien que mal un système en difficulté, quitte à risquer la paupérisation des retraités. Par ailleurs, le système est morcelé en plus de 40 régimes aux règles différentes, ce qui le rend peu lisible, inique et inadapté aux nouvelles trajectoires de carrières qui voient passer les assurés d'un secteur à un autre durant leur vie active.

Le passage à un régime unique par points repose sur le principe de neutralité actuarielle (les pensions sont calculées de sorte à équilibrer le compte individuel ; il s'agit aussi d'égaliser la somme actualisée des cotisations et la somme actualisée des prestations retraites). Il entend ainsi répondre à la double exigence de rééquilibrage durable et d'équité entre assurés et entre les générations. Le régime unique est plus juste, comme le sous-entend la phrase : «chaque euro cotisé doit donner les mêmes droits» – donc quel que soit le secteur d'activité considéré. Il s'adapte aussi à l'agilité réclamée par le marché du travail.

>>> Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)

Cette mobilité entre secteurs tend aussi à justifier que les réserves effectuées par quelques caisses complémentaires soient mutualisées à l'occasion de la fusion entre régimes de retraite. Dans l'esprit de la réforme, cette mutualisation créerait un fond destiné à amortir les éventuels chocs conjoncturels, ce qui sous-entend un certain volume de réserves pour que le mécanisme d'amortissement puisse être reconduit à plusieurs occasions. Les réserves ne doivent pas, en effet, être épuisées au premier choc survenu et doivent se reconstituer durant l'embellie suivante grâce à des placements ad hoc.

Cette idée se heurte clairement à l'opposition des régimes qui considèrent que leurs réserves sont le fruit d'une gestion vertueuse de leur part et non d'un avantage démographique. C'est le cas des régimes de professions libérales (CNAVPL), dont les réserves se montent à quelque 22 milliards d'euros, ou des avocats (CNBF, environ 1,8 milliard d'euros) ou de la Banque de France (5,4 milliards d'euros). Ces chiffres peuvent paraître faibles si on les compare aux réserves de l'Agirc-Arrco qui s'élèvent à 70 milliards d'euros. Ceci dit, si on exprime ce montant en années de prestations – ce qui a l'avantage de donner une idée de son importance relative –, les choses s'inversent puisque les réserves Agirc-Arrco se montent alors à moins de onze mois, alors que les régimes de non-salariés ont pu accumuler jusqu'à huit années de prestations. L'Ircantec (non

titulaires de la fonction publique) a ainsi accumulé 3,6 années de prestations, qui tiendraient jusqu'en 2030.

>> À lire aussi - Retraite : les Français misent toujours sur l'assurance vie

La situation est donc la suivante : il faut avoir un volume de réserves conséquent pour amortir les chocs éventuels, tout en ayant la possibilité de les reconstituer entre deux chocs. Or les réserves Agirc-Arrco ne peuvent clairement pas remplir ce rôle à elles seules. Sans être considérables, les réserves des régimes cités ci-dessus sont d'un apport non négligeable puisque supérieur à leur poids dans les dépenses (7% du total des prestations). Les régimes «à réserves» s'opposant, quant à elles, à l'affectation de leurs provisions à un fond mutualisé, les négociations s'annoncent difficiles.

Par **Florence Legros**, économiste, directrice générale **ICN Business School**.

>>> Cet article est extrait du dernier numéro de Capital, en vente en kiosque et en numérique.



>>> Notre service Retraite et Prévoyance pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux - Confiez à un expert la mission d'auditer vos besoins en Prévoyance/Retraite et de sélectionner le meilleur contrat déductible fiscalement. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)